

[Texte]

• 1910

The five basic NBP principles establish a significant measure of native participation in both media programming and the regulatory process:

1. Northern residents should be offered access to an increasing range of programming choices through the exploitation of technological opportunities.
2. Northern native people should have the opportunity to participate actively in the determination by the CRTC of the character, quantity and priority of programming broadcast in predominantly native communities.
3. Northern native people should have fair access to northern broadcasting distribution systems to maintain and develop their cultures and languages.
4. Programming relevant to native concerns, including content originated by native people, should be produced for distribution on northern broadcasting services wherever native people form a significant proportion of the population in the service area.
5. Northern native representatives should be consulted regularly by the government agencies engaged in establishing broadcasting policies which would affect their cultures.

These principles have been implemented through the NNBAP, discussed earlier in this presentation, which provided \$38 million over four years, between 1983 and 1987, to the 13 native communications societies. These funds are being used primarily to produce native radio and television programming, which native people are clearly listening to and watching.

The production guidelines for the NNBAP are 5 hours of television and 20 hours of radio per week. These figures are drawn from an Irish study on broadcasting and "the lesser-used languages of the European community". These guideline used as a formula for funding are limiting. IBC has been broadcasting five hours a week since its inception and is currently expanding into children's programming. Even the distribution of current production levels is problematic. NNBAP distribution agreements depend upon the goodwill of the public and private network broadcasters. This has led to marginal broadcasting slots and limited broadcasting agreements.

Unless broadcasting native programs becomes a priority in the north, through regulations which establish it as a condition of licence, this situation will not change. The actual amount of native programming required by licence may differ from region to region, but public and private broadcasters alike must be mandated to carry a specific quantity of aboriginal language radio and television programming which realistically reflects the percentage of the native population in a region.

Equally important, networks must be directed to share time slots during a broadcast day which are recognized as prime

[Traduction]

Les cinq principes fondamentaux de cette politique assurent les autochtones d'une participation active à la programmation dans les deux médias et au processus de réglementation:

1. Il faut mettre à la disposition des résidents du Nord une gamme croissante de programmes grâce aux nouveaux moyens technologiques.
2. Il faut donner aux autochtones du Nord la possibilité de participer activement aux décisions du CRTC sur la nature, la quantité et les priorités de la programmation dans les communautés en majorité autochtones.
3. Les autochtones du Nord doivent accéder librement au réseau de distribution de la radiodiffusion dans le Nord pour conserver et développer leur culture et leur langue.
4. Il faut produire et distribuer dans les services de radiodiffusion du Nord des émissions axées sur les préoccupations des autochtones et des émissions préparées par les autochtones eux-mêmes, partout où la population autochtone constitue une proportion importante de la population desservie.
5. Les organismes du gouvernement chargés des politiques de radiodiffusion doivent consulter régulièrement les représentants autochtones du Nord pour toutes les questions qui affectent leur culture.

Ces principes ont été appliqués par le NNBAP, et on en a déjà discuté tout à l'heure, et cet organisme a fourni 38 millions de dollars sur une période de quatre ans, entre 1983 et 1987, aux treize sociétés de communications autochtones. Ces fonds servent surtout à la production de programmes de radio et de télévision autochtones qui sont écoutés et regardés fidèlement par les autochtones.

Les directives de production pour le NNBAP sont de cinq heures de télévision et vingt heures de radio par semaine. Ces chiffres sont tirés d'une étude irlandaise sur la radiodiffusion et «les langues moins répandues des communautés européennes». Utilisées aux fins d'une formule de financement, ces directives ont un caractère limitatif. L'IBC diffuse cinq heures par semaine depuis sa création et a commencé récemment à diffuser des programmes pour enfants. La distribution du nombre limité de productions dont nous disposons actuellement est déjà un problème. Les ententes de distribution du NNBAP dépendent de la bonne volonté du public et des radiodiffuseurs privés. Autrement dit, très souvent, ce sont des heures de faible écoute qui lui sont réservées dans le cadre d'ententes de diffusion limitées.

Cette situation ne changera pas tant que la diffusion des programmes autochtones ne deviendra pas une priorité dans le Nord, tant qu'on n'en fera pas une condition de la licence. La quantité de programmation autochtone exigée par la licence peut varier d'une région à l'autre, mais il faut obliger les diffuseurs publics et privés à diffuser une certaine quantité de programmes de radio en langue autochtone et également des programmes de télévision qui correspondent au pourcentage d'autochtones dans la région.

Pendant la journée de diffusion, les réseaux doivent réserver une certaine proportion des plages de diffusion que les